

Signature du contrat de développement
avec la Ville de Saint-Cloud

Vendredi 2 décembre 2016 à 17 heures

**Discours de Monsieur Patrick Devedjian,
Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine**

Monsieur le Maire et Conseiller départemental, Cher Eric,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de signer, Cher Eric, le 1er contrat de développement entre le Département et la Ville de Saint-Cloud.

Saint-Cloud tient une place toute particulière dans les projets du Conseil départemental puisque, la semaine dernière, plus précisément le 24 novembre, j'ai signé **l'acte d'acquisition du site de la caserne Sully dont le bâtiment historique « Charles X » est destiné à accueillir les Archives départementales.**

Avec la **rénovation du musée Albert-Kahn à Boulogne-Billancourt**, la **construction de la Seine Musicale sur l'Île Seguin** (qui ouvrira ses portes en avril prochain); **l'implantation des Archives départementales à Saint-Cloud** constitue l'une des opérations majeures du Département s'inscrivant dans le cadre du vaste programme que j'ai souhaité initier : **« La Vallée de la Culture des Hauts-de-Seine ».**

Tous ces équipements proposeront une culture exigeante pour tous les publics, des événements, actions et dispositifs pour tous les âges et tous les goûts.

Renforcer l'offre culturelle de l'Ouest parisien est un défi à relever pour notre collectivité. Le projet de la Vallée de la culture des Hauts-de-Seine sera, à n'en pas douter, l'un des leviers de cet essor.

Pour en revenir à l'objet de notre rencontre d'aujourd'hui, je me réjouis que Saint-Cloud rejoigne les 32 autres communes des Hauts-de-Seine qui ont déjà souscrit au dispositif de la contractualisation !

Ce 1er contrat représente un soutien départemental de près de 4,4 millions d'euros dont 3,2 millions en investissement et près de 1,2 million en fonctionnement.

Pour les opérations d'investissement, il s'agit de :

- la réhabilitation du marché des Avelines,
- la restructuration du stade Martine-Tacconi.

Pour les actions de fonctionnement, le Département soutient la Ville pour :

- ses établissements municipaux d'accueil du jeune enfant,
- les activités culturelles,
- les activités sportives.

Ce dispositif de contractualisation que nous avons initié en 2011, est plébiscité par la très grande majorité des villes des Hauts-de-Seine.

La perspective de couvrir l'ensemble du département est désormais très proche, et c'est une très bonne chose.

A ce jour, 33 communes sur 36 ont déjà conclu un, voire deux contrats pour plusieurs d'entre elles.

Je rappelle que depuis 2013, le Département a engagé **237,7 millions d'euros** dans ces contrats.

Leur objectif, c'est plus de transparence, de lisibilité et d'efficacité.

Il faut se rappeler les multiples dispositifs qui coexistaient dans l'ancien système qui ressemblait à une véritable « usine à gaz » !

C'était très complexe, très bureaucratique et beaucoup trop chronophage pour les agents municipaux et départementaux.

Et pour un résultat, disons-le, pas vraiment satisfaisant car quand on éparpille les financements en répondant à une logique de simple guichet, on fait plaisir à tout le monde et finalement à personne.

Ce système, qui consistait en un saupoudrage de subventions, une fois passé l'effet d'aubaine, n'était pas un facteur déclencheur d'investissement.

Le principal intérêt du contrat de développement c'est de concentrer, mais de manière forte, les financements sur quelques projets communaux, que les villes concernées auront considéré comme prioritaires pour leurs habitants.

C'est un contrat triennal et donc s'agissant des programmations budgétaires départementale et communale, c'est du gagnant-gagnant !

Aujourd'hui, vous le savez, on déplore une baisse drastique des dotations de l'Etat, notamment de la dotation globale de fonctionnement : 64 % de baisse en 3 ans pour le Département des Hauts-de-Seine !

C'est pour cela que les collectivités doivent plus que jamais « se serrer les coudes » et rechercher à développer des partenariats. Le contrat de développement est l'un de ces leviers.

Seul le prononcé fait foi

Il faut aussi garder à l'esprit que les collectivités locales sont le premier investisseur public. Elles réalisent **près de 70 % de l'investissement public civil** (58,8 % de l'investissement public d'ensemble en 2013). Mais il faut aussi garder à l'esprit que, selon le rapport annuel 2016 de la Cour des Comptes, le maintien de l'équilibre financier des collectivités locales s'effectue au prix d'une baisse de leur investissement.

Grâce à sa bonne santé financière, le Département entend bien poursuivre ses efforts pour soutenir les Communes, et plus particulièrement dans leurs projets d'investissement.

Car c'est bien l'investissement qui est porteur d'avenir, qui transforme les villes et les territoires, qui favorise l'emploi et l'attractivité.

Je vous remercie.